

SEANCE DU 27 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 19 février 2026, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires – Adjoints, M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT Franck – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme DUBOIS Christelle – Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. RETY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale, M. RIGAUD Denis a donné pouvoir à M. BERRY David.

Absent excusé : M. NILLOON Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation de la séance du conseil municipal du 05 décembre 2025
- 3/ Budget assainissement : Approbation du Compte Financier Unique 2025 → **reporté**
- 4/ Budget Principal : Approbation du Compte Financier Unique 2025 → **reporté**
- 5/ Participation du Club de Pétanque aux dépenses d'électricité pour 2025
- 6/ Participation de l'Aéro Modèle Club du Val de Saône (AMCVS) aux dépenses d'électricité pour 2025
- 7/ Aide à l'investissement
- 8/ Subvention exceptionnelle - CAREL
- 9/ Compte rendu des commissions communales
- 10/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 11/ Informations :
 - Permanence élections municipales
 - Conseillère numérique
 - Recensement de la population
 - Remerciements
- 12/ Huis Clos : vente de parcelles

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

- Monsieur RETY Jean-Pierre, adjoint au Maire à Madame ROBIN Pascale,
- Monsieur RIGAUD Denis, Conseiller municipal à Monsieur BERRY David.

1^{ère} QUESTION

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNE Monsieur Kévin BATAILLARD, secrétaire de séance.

2^{ème} QUESTION

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2025

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 05 décembre 2025 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 05 décembre 2025.

3^{ème} QUESTION

BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du budget assainissement de Replonges,

Vu le CFU 2024 du budget assainissement de Replonges,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 170 000.00 €	970 000.00 €	3 140 000.00 €
	Recettes réalisées	768 227.99 €	256 635.59 €	1 024 863.58 €
	Restes à réaliser	455 000.00 €	0	455 000.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 170 000.00 €	970 000.00 €	3 140 000.00 €
	Dépenses réalisées	1 467 660.69 €	190 515.59 €	1 658 176.28 €
	Restes à réaliser	605 000.00 €	0	605 000.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 699 432.70 €	66 120.00 €	-633 312.70 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	+ 1 015 895.29 €	+ 743 838.64 €	+ 1 759 733.93 €
Solde investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	+ 316 462.59 €	+ 809 958.64 €	+ 1 126 421.23 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 150 000.00 €	0	- 150 000.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	+ 166 462.59 €	+ 809 958.64 €	+ 976 421.23 €

→ Suite à l'indisponibilité de la plateforme Hélios, Monsieur le Maire explique que l'adoption du CFU du budget assainissement est reporté.

4^{ème} QUESTION

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 du budget principal de Replonges,

Vu le CFU 2024 du budget principal de Replonges,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 952 500.00 €	2 290 000.00 €	5 242 500.00€
	Recettes réalisées	1 164 428.29 €	2 511 631.70 €	3 676 059.99 €
	Restes à réaliser	483 049.00 €	0	483 049.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 952 500.00 €	2 290 000.00 €	5 242 500.00€
	Dépenses réalisées	1 460 955.05 €	1 912 332.77 €	3 373 287.82 €
	Restes à réaliser	980 000.00 €	0	980 000.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-296 526.76 €	599 298.93 €	302 772.17 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	+ 1 582 755.31 €	0	+ 1 582 755.31 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	+ 1 286 228.55 €	+ 599 298.93 €	+ 1 885 527.48 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 496 951.00 €	0	- 496 951.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	+ 789 277.55 €	+ 599 298.93 €	+ 1 388 576.48 €

→ Suite à l'indisponibilité de la plateforme Hélios, Monsieur le Maire explique que l'adoption du CFU du budget principal est reporté.

5^{ème} QUESTION

PARTICIPATIONS DU CLUB DE PETANQUE AUX DEPENSES D'ELECTRICITE POUR 2025

Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibérer pour encaisser la participation du club de pétanque, aux dépenses d'électricité correspondant à l'éclairage des terrains de pétanque pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 ; à hauteur de 90% de la consommation comme le stipulait la convention établie entre le Club et notre commune.

Pour la période précédente, la consommation s'élevait à 2 712.2 kWh au coût unitaire de 0.30428 soit 742.74 €.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, la participation du club s'élève à 2 123.50 kWh au coût unitaire de 0.0945 soit 200.67 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la mise en recouvrement de la participation du Club de Pétanque pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 de 200.67 euros pour 2 123.50 kWh consommés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

6^{ème} QUESTION

PARTICIPATIONS DE L'AERO MODELE CLUB DU VAL DE SAONE AUX DEPENSES D'ELECTRICITE POUR 2025

Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibérer pour encaisser la participation de l'AMCVS, aux dépenses d'électricité correspondant à l'utilisation de leur local, situé à côté de la cuisine du Limorin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, la consommation s'élevait à 117.80 kWh au coût unitaire de 0.1844 euros/kWh, soit 21.72 €.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, la participation du club s'élève à 614.57 kWh x 0.1592 € soit 97.82 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la mise en recouvrement de la participation de l'aéromodélisme club du Val de Saône pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 de 97.82 euros pour 614.57 kWh consommés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

7^{ème} QUESTION

AIDE A L'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire présente les investissements réalisés par :

- Le Cyclo Club de Replonges, au vu d'une facture acquittée :
Tenues club de 3 310.52 € TTC
L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 3 310.52 € soit 1 655.26 €.
 - Le Club de Pétanque, au vu d'une facture acquittée :
Tenues club de 7 000 € TTC
L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 7 000.00 € soit 3 500.00 €.
- L'Union Musicale, au vu d'une facture acquittée :
Photocopieur de 2 040.00 € TTC
L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 2 040.00 € soit 1 020.00 €.

L'Alerte, au vu d'une facture acquittée :
Tenues cérémonies de 546.20 € TTC
L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 546.20 € soit 273.10 €.

→ Monsieur ALBENQUE, président de l'union musicale, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 655.26 € à verser au Cyclo Club de Replonges,
- DECIDE l'attribution d'une subvention de 3 500.00 € à verser au Club de Pétanque,
- DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 020.00 € à verser à l'union Musicale,
- DECIDE l'attribution d'une subvention de 273.10 € à verser à l'alerte de Replonges,
- PRECISE que ces dépenses seront imputées au compte 65748, inves, 311 ou 3272.

8^{ème} QUESTION

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CAREL

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'un système de climatisation est en cours d'installation dans le bâtiment dédié aux activités périscolaire.

Le Centre de Loisirs CAREL a pu bénéficier de subventions nominatives de la part de la CAF et de l'UFCV selon les modalités financières suivantes :

Devis d'installation de la climatisation : société SAFRICLIM :	8 857.61 €
Subvention CAF (30%) :	2 657.00 €
Subvention UFCV :	1 000.00 €
Solde à charge :	5 200.61 €

Afin de pouvoir bénéficier de ces subventions, le centre de loisirs paiera la facture de la climatisation. Cependant ce bâtiment étant communal et servant aussi au sou des écoles, notre commune prendra à sa charge le solde à payer d'un montant de 5 200.61 €, en versant une subvention à CAREL.

Pour parfaire l'information aux conseillers, la collectivité prend aussi directement à sa charge les travaux d'alimentation du groupe de climatisation d'un montant de 795.36 € TTC.

Où cet exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 200.61 € à verser au Centre de Loisirs de CAREL
- PRECISE que ces dépenses seront imputées au compte 65748, inves, 311.

9^{ème} QUESTION

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

Commission Bâtiment

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments fait un point d'avancement sur les chantiers en cours.

Les travaux de construction de l'extension du Pôle Culturel avancent conformément au planning.

L'installation Place Desnoyers de la borne de recharge pour véhicule électrique, a pris un peu de retard et devrait être mise en place prochainement.

La façade de la mairie vient d'être mise en valeur avec l'installation d'un éclairage. Il nécessite quelques adaptations pour être parfaitement opérationnel.

Commission information/communication

Comme chaque année, la commission information était mobilisée sur la réalisation du bulletin municipal, qui vient d'être distribué par nos agents.

Commission Scolaire

Madame l'adjointe en charge des commissions information et scolaire présente un bilan du travail et des actions menées pendant les 6 années écoulées par les membres de ses commissions respectives.

Elle remercie les membres de ses commissions pour leur implication, les adjoints pour leur soutien, le personnel communal pour la mise en œuvre des projets et monsieur le Maire pour la confiance qu'il lui a accordée.

Commission Voirie/Assainissement

Monsieur l'adjoint en charge de la voirie et de l'assainissement fait un point d'avancement sur les chantiers en cours.

En voirie, les travaux du Chemin Vieux devraient être terminés fin avril 2026.

En assainissement, les travaux des rues du puits Guillemain, de la Pompe et du Palachin devraient être finis fin mars 2026.

Monsieur l'adjoint en charge de la voirie et de l'assainissement présente une rétrospective des opérations réalisées au cours du mandat.

Il en profite pour remercier les membres de la commission pour leur assiduité et leur travail, ainsi que notre ingénieur pour ces précieux conseils et le suivi des chantiers et monsieur le Maire pour la confiance accordée.

Commission environnement

Monsieur le conseiller délégué en charge de l'environnement remercie les membres de sa commission pour leurs échanges qui ont permis l'avancée des réalisations.

Il remercie Monsieur le Maire pour la confiance qu'il lui a témoignée.

Commission vie associative

Madame l'adjointe en charge de la vie associative présente ses remerciements à toutes les personnes qui l'ont accompagnée, et avec qui elle a travaillé et œuvré pour notre commune durant toutes ses années d'engagement.

Elle quitte sa fonction, satisfaite des missions accomplies et souhaite beaucoup de réussites à la nouvelle équipe municipale.

10^{ème} QUESTION

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Fenêtre – Ecole maternelle

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la pose d'une fenêtre dans les sanitaires de la classe maternelle située à l'étage pour un montant de 897.00 € HT soit 1 076.40 € TTC auprès de la société Cruz fermetures.

Alimentation climatisation – bâtiment périscolaire

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour le raccordement de la climatisation dans le bâtiment périscolaire pour un montant de 662.80 € HT soit 795.36 € TTC auprès de la société ARELEC.

Système antipanique – Salle de Sports

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la pose d'un système anti panique sur une porte de la Salle de Sports pour un montant de 646.12 € HT soit 775.34 € TTC auprès de la société Cruz fermetures.

Fermetures – Salle musicale et artistique

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis l'achat d'un cylindre électronique et de transpondeurs pour la salle musicale et artistique pour un montant de 1 252.00 € HT soit 1 502.40 € TTC auprès de l'entreprise FOUSSIER.

Fermetures des impostes– Salle de Sports

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la pose de système de quatre ferme imposte à la salle de Sports pour un montant de 1 374.80 € HT soit 1 649.76 € TTC auprès de la société Cruz fermetures.

Panneaux signalétiques – Voirie

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis l'achat de panneaux signalétiques et de fixations à installer sur la voirie communale pour un montant de 967.91 € HT soit 1 161.49 € TTC auprès de la société Signaux Girod.

11^{ème} QUESTION

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Permanence élections municipales

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont été destinataires du tableau des permanences pour le 1^{er} tour des élections municipales, qui se déroulera le 15 mars prochain.

Conseillère numérique

Un bilan sur les interventions de la conseillère numérique est présenté aux conseillers municipaux.

Une nouvelle conseillère numérique intervient au Pôle culturel les jeudis de semaine impaire de 14h à 16h30, avec ou sans rendez. Ce dispositif piloté par le SIEA et financé en partie par notre commune permet aux administrés d'appréhender la navigation sur internet, d'effectuer des démarches administratives en ligne et se familiariser avec du matériel informatique (ordinateur, tablette, smartphone). Ce dispositif est à destination de tous les publics, mais 37 % des plus de 70 ans ont bénéficié de cette aide gratuite. Sur 2025, 26 personnes ont bénéficié de cette aide gratuite et un atelier a été organisé.

Recensement de la population

Monsieur le Maire donne un résultat provisoire du recensement de notre population qui s'est déroulé du 15 janvier au 14 février 2026.

A cette occasion, il en profite pour remercier les huit agents recenseurs et le coordonnateur communal pour la qualité de la mission effectuée.

Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements :

- Des membres de l'AREPP, pour le soutien de la mairie à l'occasion de l'organisation du repas de Noël au restaurant scolaire.
- De ses propres remerciements, pour les familles VERNOUX, BROYER et PIN suite au décès de Madame Andrée MERCIER,
- De Jean-Pierre RETY, adjoint au Maire et de sa famille suite au décès de son frère Georges RETY.

Avant de clôturer la dernière séance de la mandature, Monsieur le Maire souhaite exprimer ses remerciements.

Remerciements aux membres du conseil municipal pour leur implication et leur attachement à la vie locale,

Remerciements aux adjoints, pour leur investissement permanent et leur capacité à œuvrer pour le bien commun,

Remerciements au personnel communal, pour leur expertise et leurs disponibilités qui ont permis la mise en œuvre concrète des décisions prises au sein de cette assemblée.

Remerciements à tous, pour la confiance accordée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30 minutes.